



ANIMATION DU VILLAGE

➤ ACTIONS PASSES

Plusieurs actions et manifestations ont eu lieu au courant du 1^{er} trimestre de l'année 2024 et nous tenons à mettre en avant tous les organisateurs qui se sont beaucoup investis (*La médiathèque pour l'animation « nuits de la lecture », l'Association de Gestion pour la bourse des collectionneurs, la SSCO pour le loto, la Municipalité pour le concert du philharmonique de Strasbourg, l'Amicale de Pêche pour l'opération truites de Pâques, l'Association des parents d'élèves pour la vente des chocolats au profit de la coopérative scolaire, l'AVECA pour la plantation d'arbres derrière l'étang, les élèves du CM et CE pour la plantation de fruitiers et d'aromatiques sur la parcelle de Mathieu Kauffmann route de Marckolsheim*).



➤ A VENIR



Samedi 4 mai - bulletin d'inscription sur feuille séparée

- **PECHE** : le dimanche matin 5 mai
- **MARCHE AUX PUCES** : le 26 mai à l'étang de pêche
- **PETANQUE** : le prochain concours ouvert à tous aura lieu le 29 juin

Les **FESTI'MOMENTS** continuent au rythme de tous les 2^{èmes} mercredis du mois. Rappelons que la municipalité met gracieusement la salle communale à la disposition des intervenants du Réseau d'Animation Intercommunal (RAI) pour des activités à destination des enfants accompagnés de leurs parents et/ou des assistantes maternelles. En 2023, les *Festi'moments* ont rassemblé 443 participants à Ohnenheim. Un réel succès, renforcé par la nouvelle camionnette itinérante qui sillonnera tout l'été les 18 communes de la CCRM avec les partenaires tels que Ludo'Ried, Espace Enfant du Grand Ried ainsi que les médiathèques du Ried.

CLOTURES ET PLANTATIONS LE LONG DES CHEMINS

Les dispositions du code civil ainsi que le règlement du PLU prévoient des distances à respecter pour les plantations et l'édification de clôtures en limite séparative entre une propriété privée et un chemin rural ou voirie communale. Nous attirons l'attention sur ces distances notamment pour les parcelles situées en bordure du « **périphérique agricole** » qui contourne le village. Tout d'abord, l'édification d'une clôture nécessite une autorisation préalable (formulaire Cerfa n° 13703*12) ; ensuite, nous rappelons que la destination de ce périphérique est à usage agricole. C'est pourquoi, **l'Association Foncière demande aux propriétaires riverains que les clôtures soient implantées en retrait de 2 m par rapport à la limite séparative pour permettre un passage plus aisé des gros engins, tracteurs, moissonneuses etc.**

Pour ce qui est des plantations, en fonction de la qualification des voies (chemin rural ou voie communale) des règles s'appliquent aux plantations nouvelles. A noter que les riverains des voies communales ont **obligation de procéder à l'élagage** ou à l'abattage des arbres dès lors qu'ils menacent de tomber ou portent **atteinte à la commodité du passage**. Cela est le cas à plusieurs endroits du village où la végétation déborde sur les trottoirs à hauteur d'homme, ce qui oblige les piétons, et notamment les personnes avec les poussettes à se déporter et à marcher sur la route.

DU BON USAGE DES CHEMINS DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le printemps est la saison à laquelle les travaux dans les champs reprennent pour nos agriculteurs. En même temps à cette même période, les chemins autour du village sont beaucoup plus empruntés par les personnes qui se promènent. Pour que la « cohabitation » se passe au mieux, voici quelques règles de sécurité à respecter :

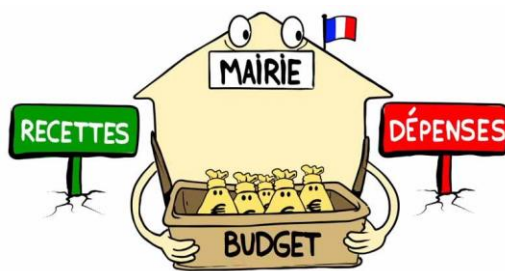
- Veiller à ce que les enfants à vélo ne s'éloignent pas trop de leurs parents et se « ranger » sur les bas-côtés lors du passage d'un tracteur qui, rappelons-le, est prioritaire sur ces chemins ;
- Tenir son chien en laisse et ne pas le laisser gambader sur les champs ensemencés ou les prés où se cache le petit gibier ;
- Se tenir à distance des champs lorsque l'agriculteur y travaille ;
- Eviter de circuler en voiture et surtout respecter une limitation de vitesse à 30 km/h.

Les agriculteurs ont bien entendu les mêmes obligations de respecter cette limitation de vitesse.

Nous informons par ailleurs les utilisateurs que les chemins sont entretenus par L'Association Foncière et la commune sur leurs budgets respectifs. En 2024, le coût des concassés destinés à renouveler les chemins s'élève à 3 547,15 € pour l'AF et 1 620 € pour la commune. S'ajoute à cela le coût du passage de la niveleuse, soit 1 314 € pour l'AF et 525,60 € pour la commune, sans compter le travail fourni par les agriculteurs eux-mêmes là où elle ne passe pas.

FINANCES

Lors de sa réunion du jeudi 4 avril, le conseil municipal a approuvé le compte administratif, arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2023 et le budget primitif 2024 comme suit :



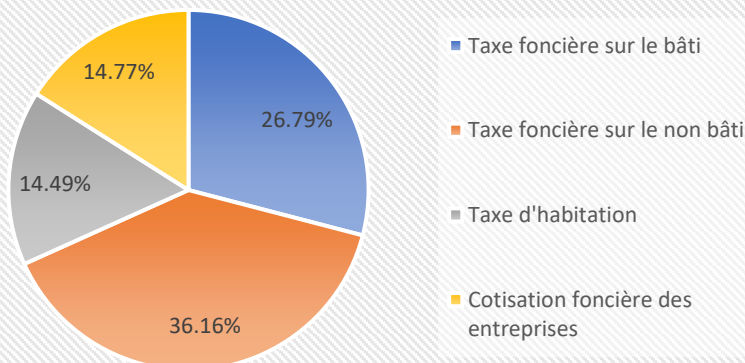
Compte administratif 2023

					Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Report de l'exercice N-1	Résultats	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 021 425.15 €	1 152 496.41 €	101 976.04 €	233 047.30 €	0.00 €	0.00 €
Section d'investissement	129 886.07 €	274 709.04 €	59 196.30 €	204 019.27 €	13 711.75 €	3 543.00 €
Excédent global de clôture				437 066.57 €	Solde	10 168.75€
Résultat cumulé				426 897.82 €		

Budget primitif 2024

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	810 000,00 €	810 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	433 000 €	433 000 €
TOTAL	1 243 000 €	1 243 000 €

Nouveaux taux d'imposition 2024



Le conseil municipal a également décidé, dans la continuité des années précédentes, d'augmenter les taux de l'ensemble des impôts directs locaux de 1% par rapport à 2023. La taxe d'habitation, qui est aujourd'hui payée uniquement par les propriétaires de résidences secondaires ou de logements vacants, a été davantage augmentée pour lutter plus efficacement contre la prolifération des locations touristiques ou de la vacance des logements qui pénalisent notre marché locatif.

PERMANENCE INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Une **permanence** pour les dernières inscriptions sur la liste électorale se tiendra le **vendredi 3 mai de 8h00 à 12h00** au secrétariat de la mairie dans le but de pouvoir voter lors des prochaines élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin ; c'est un droit civique essentiel pour participer à la vie démocratique de notre société.

ENQUETE PUBLIQUE ENR

Une loi de 2023 donne aux conseils municipaux l'opportunité de définir des **zones d'accélération** de la production d'énergies renouvelables dans les limites du ban communal. Cette loi prévoit également une **consultation publique** pour permettre aux habitants de donner leurs avis sur les zones retenues.

Lors de la séance du 4 avril 2024, le conseil municipal d'Ohnenheim a ainsi défini des zones dans lesquelles pourraient prioritairement s'implanter des énergies renouvelables comme le photovoltaïque, l'éolien, la géothermie, l'hydroélectricité ou encore les réseaux de chaleur.

Vous pouvez consulter le dossier comprenant notamment les cartes des zones d'accélération en vous rendant en **mairie du 22 avril au 5 mai inclus, pendant les horaires d'ouverture**. Le dossier sera également consultable sur internet. Vous pourrez vous exprimer dans un registre tenu à votre disposition en mairie ou en envoyant un courrier (y compris courrier électronique).

RAMASSAGE BAC GRIS – RATRAPAGE DU 1^{er} MAI

La collecte du **bac gris** initialement prévue le mercredi 1^{er} mai (fête du Travail) aura lieu le **samedi 4 mai**. La collecte du bac gris du mercredi 8 mai est supprimée sans rattrapage prévu. Levée suivante le mercredi 15 mai.

ITINERAIRE CYCLABLE OHNENHEIM HEIDOLSHEIM

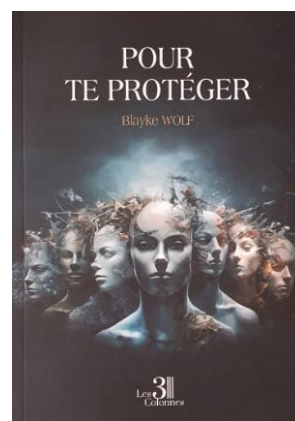
Après la pose de la conduite d'eau, les travaux se sont arrêtés. Pourquoi ? parce qu'une gaine du réseau fibre a été abîmée lors des travaux de décaissement. Il semblerait que la profondeur d'enfouissement de cette gaine n'ait pas été respectée lors des travaux en 2021. A l'heure où nous diffusons cette note, les négociations concernant la responsabilité de chacun sont en bonne voie et nous espérons que le chantier pourra se poursuivre rapidement.

MEDIATHEQUE - CLUB DE LECTURE



Nous avons découvert les talents d'auteure d'une jeune fille d'OHNENHEIM, Marion WOLFROM qui a écrit, sous le pseudonyme de Blayke Wolf, ce roman nous plongeant dans le monde intérieur d'une jeune fille souffrant d'un trouble dissociatif de l'identité.

Ce livre est disponible à la médiathèque communale.



Nous avons aussi récemment eu écho de nombreux exploits sportifs dans le milieu associatif, scolaire ou privé. Nous félicitons toutes ces graines de champions et leur consacrerons une page dans la prochaine note d'information.

Retrouvez les informations sur notre page Facebook et sur le site internet de la commune

www.mairie-ohnenheim.fr